

Zonages environnementaux et gestion forestière : mode d'emploi

14 h – salle et terrain

20- 21 septembre 2023 (2 j.)

Orléans (45)

par Lionel DEPEIGE et Sylvain PILLON (CNPFF)



100%
satisfaction
stagiaires 2022

600 € net de taxes

Public : forestiers et naturalistes, techniciens, ingénieurs, formateurs, experts et gestionnaires, propriétaires.

16 participants maximum

Les bois et forêts sont autant d'espaces naturels pouvant être concernés par divers classements et zonages. Leurs propriétaires, ainsi que les tiers qui y interviennent ou qui les parcourent, sont confrontés aux multiples règles, souvent redoutables de complexité, qui en découlent : interdictions, demandes autorisations, agrément de documents de gestion, évaluations environnementales... Plusieurs codes sont à l'œuvre, dont le Code rural, le Code de l'environnement, le Code de l'urbanisme et bien sûr le Code forestier.

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer les différentes réglementations environnementales dans la gestion quotidienne des forêts
- Bénéficier des simplifications administratives proposées par le Code forestier

Méthodes :

- Exposés
- Exemples pratiques
- Visite d'une forêt gérée avec plusieurs zonages environnementaux
- Échanges, discussions, propositions

Pas de prérequis

Se munir de vêtements adaptés pour les sorties de terrain.

Compétences visées

- Savoir dialoguer avec les différents acteurs institutionnels ou non
- Connaître les zonages pour les prendre en compte efficacement : espaces boisés classés, Natura 2000, réserve naturelle, parc national, espaces naturels sensibles, monuments historiques, inventaires du patrimoine, PLU, régime de l'eau, loi sur l'eau...
- Savoir comment adapter ces obligations, et la gestion patrimoniale liée à chacun de ces différents types de classement, aux bois et forêts
- Prendre en compte ces obligations dans les documents de gestion durable, la gestion forestière et les travaux annexes.

L'IDF, le service R&D du CNPF

L'Institut pour le Développement Forestier, service Recherche & Développement du CNPF, est qualifié au titre des instituts techniques agricoles.

Ses principaux axes de travail sont : l'adaptation des forêts au changement climatique, les sylvicultures, les stations forestières, les diagnostics sylvoclimatiques grâce aux récents outils développés, l'architecture des arbres, la biodiversité taxonomique ordinaire, les risques (liés au réchauffement climatique, l'équilibre sylvo-cynégétique, la santé des forêts), le matériel végétal, l'économie avec la valorisation du bois et des biens et services rendus par la forêt (la séquestration du carbone, le maintien ou l'amélioration de la biodiversité de l'écosystème, la préservation de l'eau...) et les sciences sociales. Les actions de recherche et de développement appliqués sont transférées aux gestionnaires et propriétaires forestiers grâce à des outils pratiques, validés scientifiquement.

La formation

L'IDF, avec son service Formation continue, est l'acteur incontournable dans la formation professionnelle continue, reconnu dans les milieux de la forêt et de l'arbre, depuis de nombreuses années.

Depuis 1976, il s'appuie sur son équipe d'ingénieurs et de techniciens aux compétences reconnues, ainsi que sur son large réseau d'experts, en particulier du CRPF, afin de :

- vous permettre d'acquérir ou de perfectionner vos compétences techniques, afin de maîtriser les méthodes ou outils de travail : diagnostics, nouvelles démarches, ainsi que les risques et les coûts,
- vous dispenser une vingtaine de stages sur des thématiques utiles, actuelles ou innovantes,
- organiser des stages sur mesure, adaptés à vos besoins ou demandes, par nos meilleurs experts.

Le service Formation de l'IDF est certifié pour son action de formation au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences professionnelles Qualiopi. *

Les thèmes de formation

- Gestion et sylviculture ;
- Diagnostic ;
- Droit, fiscalité, économie ;
- Faune, flore, biodiversité ;
- Outils et méthodes ;
- L'arbre.

Plus d'informations

Renseignements et inscriptions :

idf-formation@cnpf.fr

07 65 18 88 23

Rubrique « Se former, s'informer » sur

www.cnpf.fr



* Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 40506 75 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Siret : 180 092 355 00452 - N° TVA intercommunautaire : FR 75 180 092 355



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Qui sommes nous ?

Institut pour
le Développement Forestier

Centre National de
la Propriété Forestière

